

Angers le désignaient naturellement comme le successeur de Sir George Cartier. J'étais l'expression de la pensée intime des organisateurs les plus accrédités de notre parti.

C'est cette pensée que nous poursuivions, lorsqu'en 1879 nous fîmes élire M. Angers pour la chambre des Communes dans le comté de Montmorency, où il battit le Dr De St-George à une écrasante majorité.

L'atmosphère du parlement canadien ne lui plut guère. Il s'aperçut que sir Hector Langevin l'avait en grippe — comme, au reste, tous les hommes qui lui portaient ombrage. Et à notre profond regret, il accepta un siège sur le banc judiciaire.

#### Juge et lieutenant-gouverneur

Si M. Angers a été un bon juge, il n'a pas été un juge chanceux devant les tribunaux supérieurs. Il parle sans amertume de ses sentences renversées. Son sentiment du juste et de l'injuste a dû souvent dicter ses décisions, au détriment de la lettre de la loi. Les avocats qui ont plaidé devant lui n'ont répété à satiété qu'il se formait trop tôt une opinion, et qu'une fois cette opinion formée, elle était irrévocable. Son intégrité n'a jamais été mise en doute.

Il fixa sa résidence à Berthier, et acheta l'ancien presbytère de la paroisse, construction isolée, en pierres solides, sur la rive même du St-Laurent. Aux jours des grandes mers, la vague déferle pour ainsi dire sur la façade de la maison. C'est là que de 1880 à 1887, il vécut dans la retraite et dans le souvenir du passé. Il chérissait cette solitude, ces promenades prolongées à travers les grèves et les escarpements de la côte. Sa distraction suprême était de faire une couple de fois chaque été une excursion dans le golfe à bord de son *yatch*, la "Juliette," en compagnie de ses frères et de quelques amis. On sait que M. Angers a été l'un des *yatchmen* les plus audacieux et les plus heureux de Québec. Plus d'une fois, il a gagné la coupe d'honneur, au péril d'aller au fond de la mer. Que j'en ai donc entendues, aux bons jours d'autrefois, d'interminables